

Mulhouse : La Caf expérimente un nouveau dispositif pour les « passages de bras » des enfants

VIOLENCES Les Map (Mesures d'accompagnement protégé) sont mises en place dans le cadre de violences conjugales ou de séparations conflictuelles

20 Minutes avec agence | Publié le 30/09/21 à 16h24 — Mis à jour le 30/09/21 à 16h24



— ALLILI MOURAD/SIPA

Dès le 1er octobre, la Caf du [Haut-Rhin](#) va tester pendant six mois les Map (Mesures d'accompagnement protégé), une mesure destinée à sécuriser le passage de bras d'un enfant d'un parent à un autre, ou vers un lieu de visite, rapporte [L'Alsace](#).

Trois autres départements, la Creuse, le Val-de-Marne et la Seine-Maritime, vont également expérimenter ce système, qui est déjà en application depuis 2012 en Seine-Saint-Denis.

Limiter les violences conjugales

« Cela concerne les familles en situation des [violences conjugales](#) ou de séparations très conflictuelles qui impactent le développement des [enfants](#) » a expliqué Jacques Rimeize, président de la Caf du Haut-Rhin. La Map peut donc être décidée, dans certains cas, par le juge aux affaires familiales. « C'est une mesure d'importance lorsque le juge souhaite que les parents ne se rencontrent pas, à cause notamment du risque de réitération des violences » a-t-il précisé.

Si ce dispositif est réalisé avec des bénévoles en Seine-Saint-Denis, la Caf du Haut-Rhin a décidé de faire appel à l'Arsea (Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation). Un budget de 40.000 euros a par ailleurs été alloué. Deux Map ont déjà été ordonnées par le tribunal de Colmar. Si ce test venait à être concluant, elles pourraient être étendues à toute la France dès 2023.